

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2007695	Date d'inspection Le 19 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	22 juil. 2022	19 juil. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Création d'un registre d'incident mineur pour le local des enfants en bas âge et discussion avec les éducatrices.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et des activités quotidiennes. Certains enfants en bas âge font la sieste lors de ma visite. Il pleut lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 juillet 2022
Date

original signé par
Melissa Levesque
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 juillet 2022
Date